

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès

Par arrêté n°2022/069 du 25 avril 2022, le maire de Cuxac-Cabardès a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à permettre l'aménagement des abords du lac de Laprade Basse pour le développement d'activités nautiques et d'une zone de baignade.

L'enquête se déroulera en Mairie de Cuxac-Cabardès du Lundi 16 mai 2022 au Lundi 20 juin 2022.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification de droit commun n°1 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/modification-plu-cuxaccabardes/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture.
- par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Cuxac-Cabardès, 5, Place Antoine Courrière, 11390 CUXAC-CABARDES.
- par mail à l'adresse mairiecuxaccabardes@democratie-active.fr
- auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Cuxac-Cabardès, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 16 mai 2022 de 8h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- Le Jeudi 2 juin 2022 de 13h00 à 17h00
- Le Lundi 20 juin 2022 de 8h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Cuxac-Cabardès, par courrier :

Mairie de Cuxac-Cabardès, 5, Place Antoine Courrière, 11390 CUXAC-CABARDES,
ou par téléphone : 04.68.26.50.06

Caractéristiques principales du projet :

L'objectif de la modification de droit commun n°1 vise à permettre le développement d'activités nautiques (voile) et une zone de baignade sur le lac de Laprade Basse se traduisant par :

- L'aménagement de la voirie, de zones de stationnement (48 places) et d'une aire de retournement ;
- La création de deux bâtiments : l'un accueillant des sanitaires (11 WC prévus) et un poste de secours, l'autre dédié au stockage de matériel pour l'activité voile ;
- L'aménagement de cheminements ;
- L'aménagement d'une plage, associée à une zone de baignade, et d'une base de voile sur les berges du lac visant à organiser la fréquentation du site et à gérer l'accès à la plage de manière sécurisée.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de modification de droit commun n°1 du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur BLAZIN Michel, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier par décision n° E22000016/34 du 22 février 2022.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies.

Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Aude et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet suivant <https://www.cuxac-cabardes.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,
Paul GRIFFE

